



CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Didier Mésognon 40 rue de Vauquois 45000 Orléans

**Compte-rendu de la réunion
tenue le samedi 7 mars 2020
au restaurant « La Pépinière »
6, place Saint Augustin à Paris 8^{ème}**

I – ACTUALITÉS

Présentées par Laure de La Chapelle

Quelques nouvelles brèves

1. Le Cercle a 30 ans

Un rappel : le Cercle d'études historiques sur la question Louis XVII a été créé en avril 1990. Il aura donc 30 ans d'âge dans quelques semaines.

2. Un livre

Gérard Decrouzol : « Preuves de l'existence de Louis XVII ».

3. Une exposition

A Orléans, au Musée des Beaux Arts, dessins de Jean Marie Delaperche, figurant la famille royale pendant la Révolution (jusqu'en juin 2020).

4. Des ventes

A l'hôtel des ventes de Chatou, le 9 février : au catalogue, important reliquaire en forme de cœur contenant des cheveux de Louis XVI.

A Versailles, le 5 avril à l'étude Osenat, avenue de Saint Cloud : vente d'une malle ayant abrité des effets personnels de la reine Marie-Antoinette et d'une serviette utilisée pour le repas du sacre de Louis XVI.

5. Une nouvelle théorie

Une vidéo, postée sur Internet par un certain Claude Combous, met en scène une nouvelle théorie : Louis XVII aurait été sorti du Temple sur ordre de Robespierre le 19 janvier 1794 dans la charrette du déménagement des Simon.

La question est de savoir si le ménage avait utilisé les bons offices du roulier auvergnat Genès Ojardias, transporteur fanfaron qui s'est vanté d'être en mission sur les ordres du prince de Condé. Or, les Simon n'avaient que quelques mètres à parcourir pour rejoindre leur nouveau logement dans la cour des Ecuries. Et Madame Royale, qui les apercevait derrière un abat-jour, écrit : « Nous les vîmes emporter beaucoup de paquets ». Les Simon sont partis à pied ... Exit donc Robespierre, Ojardias et une sortie improbable de Louis XVII.

6. Discours de Cambacérès à la tribune de la Convention le 22 janvier 1795

« Il y a peu de dangers à retenir en captivité les individus de la famille Capet ; il y en a beaucoup à les expulser ...

Supposons que l'héritier de Capet se trouve au milieu de nos ennemis, bientôt vous apprendrez qu'il est présent sur tous les points où nos légions ont à combattre ...

Lors même qu'il aura cessé d'exister, on le retrouvera partout et cette chimère servira longtemps à nourrir les coupables espérances des Français traités à leur pays ... ».

Dans cette conclusion, l'avis de Cambacérès est prémonitoire. Mais quand il fait allusion au petit Capet présent au milieu des troupes ennemies, comment ne pas penser qu'il était parfaitement au courant de la présence, l'année précédente, du prince royal à Valenciennes, puis aux mains des Autrichiens et des puissances coalisées ? Nous en avons traité dans les Cahiers 51 et 52.

II – L'EXIL DE CAMBACERES A BRUXELLES (1816-1818)

Par Marcel Huwaert

Extraits du livre de Paul Duvivier, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles (1923)¹

Cambacérés régicide

Sous la première Restauration, protégé par l'article 11 de la Charte Constitutionnelle, il jouit du plus parfait repos. Après les cent Jours, il semble établi que le nom de Cambacérés figura sur une des listes provisoires qui furent dressées en juillet 1815 (il y avait aussi Maret, Thibaudeau, Tallien, Barrère, etc ...). Les inquiétudes de Cambacérés se réveillèrent quand on déposa à la Chambre des Députés les projets de lois d'amnistie, projets excluant du pardon plusieurs catégories de personnes, dont l'ex-archichancelier faisait évidemment partie.

Que devint-il en apprenant que le 6 janvier 18016 la Cabinet avait abandonné les ex-Conventionnels régicides à leur triste sort ? La loi condamnait au bannissement perpétuel les régicides relaps.

La réplique de Cambacérés

Il écrit au duc de Richelieu, Président du Conseil : « L'extrait ci-joint prouve clairement que mon nom n'a point compté parmi ceux qui ont emporté l'horrible décision. Les 334 votes qui succombèrent et parmi lesquels se trouve le mien, quoique conçus dans des termes différents, tendaient tous au même but : celui de sauver le Roi (...). Aujourd'hui, Monseigneur, qu'il s'agit d'infliger une peine grave, je me dois de réclamer la justice des ministres du Roi pour ne pas être compris dans une classe proscrite ». Cambacérés rédige le 13 janvier une deuxième lettre à Decazes.

Une voix, pourtant, avait osé s'élever afin d'obtenir que la loi fût interprétée, c'est-à-dire que l'amnistie s'étendît aux quarante-six votants constitutionnels (ceux qui vivaient encore en 1816). Le 12 janvier 1815, le comte Boissy d'Anglas, pair de France et ancien Conventionnel, écrit au duc de Richelieu.

La réponse du duc de Richelieu

« Je partage entièrement vos idées et il y a tout lieu de croire qu'elles serviront de base au travail qui va avoir lieu pour l'exécution de la loi au 12 décembre de ce mois ».

Mais il fut décidé par le conseil des ministres à l'unanimité, excepté le duc de Richelieu, que ceux qui avaient prononcé le mot de « mort » dans leur vote, bien qu'il eût compté contre la mort, seraient considérés comme régicides et punis comme tels. Les quarante-six furent sacrifiés.

L'auteur du livre ajoute : « Si Cambacérés s'était rallié au sursis, son vote aurait compté contre la mort. Mais il avait prononcé le mot de « mort » dans son vote, il allait le payer de trois années d'exil ».

¹ « L'exil de Cambacérés à Bruxelles (1816-1818) d'après des documents inédits »
(Malines, 1909 ; Nouvelle édition augmentée : Paris – A. Picard, Bruxelles – Lamertin, 1923)

Cambacérés et Louis XVII

Remarque de l'auteur du livre : On sait que dans la thèse naundorffiste, c'est-à-dire de la survivance de Louis XVII et de son identité avec le prétendant Charles Guillaume Naundorff, les partisans de ce système affirment que Cambacérés aurait su de la manière la plus positive que le jeune roi ne serait pas mort au Temple le 8 juin 1795, mais aurait été enlevé.

Et si l'on ajoute que Louis XVIII, en vue de s'assurer du silence de l'ex-Conventionnel, l'aurait traité sous la Restauration de manière exceptionnellement bienveillante, nous remarquons ici, au contraire, que le gouvernement royal en usa avec le duc de Parme comme avec un véritable régicide et qu'aucune faveur ne lui fut accordée.

D'autre part, si Cambacérés avait su que Louis XVII vivait peut-être encore, c'eût été pour lui le moment ou jamais d'indiquer dans les réclamations qu'il adressa au ministre un fait d'une pareille importance. Afin d'obtenir le droit de ne point s'éloigner de Paris, les deux lettres à Richelieu et à Decazes ne font nulle mention d'un soi-disant secret d'Etat dont la possession aurait pu lui valoir la grâce, et ceci est toute la question.

Barras resta en France ; il était régicide mais non relaps. Il avait d'ailleurs passé en exil tout le temps du Consulat et de l'Empire. Pour Cambacérés, il n'empêche que la Cour de Vienne en 1816 le nomma membre honoraire de l'Ordre de saint Etienne, ainsi que Maret, Masséna, Davout, Talleyrand, etc ...

Réflexions de l'auteur sur Louis XVII

Quant aux propos étranges attribués à Cambacérés et relatifs à la survie de Louis XVII, à supposer qu'ils aient jamais été tenus par lui, notre sentiment personnel est qu'ils ne constituent pas autre chose qu'une simple boutade, plaisanterie ou mystification, imaginée par un homme d'esprit comme le duc de Parme à dessein de surprendre et de stupéfier son auditoire.

Cambacérés revient en France

Il réussit ce tour de force en mai 1818, après des démarches multiples et de laborieuses négociations.

Qui décida son retour ?

Le Roi avait décidé en mai 1818 que l'ex-archichancelier, en tant que membre de la catégorie des quarante-six, n'était point compris dans l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816. Il le qualifia officiellement du nom et du titre de duc de Cambacérés, sans que de nouvelles lettres patentes eussent été signées au sujet du titre de duc ; car l'article 71 de la Charte Constitutionnelle de 1814 disposait que la noblesse ancienne retrouve ses droits et que la nouvelle conserve les siens. Cambacérés consentit de bonne grâce à abandonner définitivement le nom de Parme, comme Talleyrand devenu prince.

III – TROIS TEMOIGNAGES INEDITS

Par Didier Duval

Le premier témoignage

Il s'agit de l'affaire de l'abbé Bernard curé de la Roche en Brénil

Je m'étais mis en chasse pour découvrir ce que cachait cette affaire et l'archevêché de Dijon a répondu à ma demande me disant que l'abbé Claude Bernard était le chanoine titulaire de Saint Benigne de Dijon et qu'il avait occupé une cure dans la paroisse d'Auxonne et de Villers Rotin en 1890, puis en 1891 la paroisse de Jours en Vaux de 150 âmes (pendant la Révolution) qui dépendait de la paroisse de Nolay dont l'ancêtre de Lazare Carnot était le maire pendant la révolution.

En 1893 on retrouve notre abbé dans la paroisse de Bellefond, commune voisine de Ahuy. Comme on peut le voir notre abbé avait occupé différentes cures où se situaient les passages obligés vers la Saône lorsqu'on se rendait en Suisse.

Quel est l'intérêt de cet abbé ? Eh bien celui-ci avait confié au président des royalistes locaux qu'il était entré en possession de documents exceptionnels concernant Louis XVII. Le président des royalistes qui habitait place Grangier à Dijon avait donné ces informations au fameux chercheur Yves Pirat.

Yves Pirat avec qui j'ai entretenu des relations épistolaires m'avait écrit le 28 février 1994 en m'expliquant qu'il avait compulsé aux archives départementales les registres des paroisses dont l'abbé avait eu la charge, axant en particulier ses recherches sur la période qui avait suivi le 9 thermidor. Ce qui attira l'attention d'Yves Pirat fut l'impression qu'il manquait un feuillet dans un des registres où les curés notaient les inhumations.

Yves Pirat m'a avoué que, lors de la fameuse émission de télévision avec Alain Decaux, il n'avait pas tout dit et qu'il s'était gardé de dire qu'un des feuillets avait disparu.

Un de mes lecteurs, M. Jean Paul L... qui habite Aunay sous Auneau, a réagi à la lecture de mon second livre et m'a téléphoné pour me faire part d'un témoignage pour le moins troublant dont je vais vous relater la teneur :

Le 6 Avril 1940, l'abbé Bernard meurt d'une crise cardiaque dans sa cure de la Roche en Brénil. Aucun document relatif à l'affaire Louis XVII ne fut retrouvé dans son presbytère. Voilà ce que nous savons de ce brave abbé ! L'abbé Rapp, qui était le légataire universel de l'abbé Bernard, annonça : « Ceux à qui Monsieur le curé avait promis un souvenir, qu'ils se servent ». Ce fut alors un affreux pillage, soutanes et objets du culte furent subtilisés.

Quant à moi, je décidais de faire mon enquête personnelle. La cure avait été vendue et rachetée par André Fleurot qui n'eut pas l'occasion de venir à la Roche en Brénil puisqu'il mourut pendant la guerre et c'est alors son frère Henri et Mlle Griset qui héritèrent de la maison. Henri Fleurot habitait à Paris, 50 rue des Batignolles ; quant à Mlle Griset, celle-ci confia la succession à son notaire, Maître Gesnot, qui se fit représenter par Maître Thavaud qui habitait à Rouvray en Côte d'Or. Mais c'était la guerre et tous ces braves gens avaient d'autres occupations que l'héritage de notre abbé. Je réussis à téléphoner à Henri Feuriot qui me dit avoir reçu uniquement en héritage un vieux missel sans aucun autre document excepté un projet de livre d'histoire de France rédigé par l'abbé Bernard. Deux mois après la mort de l'abbé Bernard, le 16 Juin 1940, pendant la seconde guerre mondiale, devant l'avancée foudroyante de l'armée allemande, la compagnie de transmission du 7^{ème} Cuirassiers commandée par le capitaine Tremisot se replie à la Roche en Brénil. Après avoir reculé, le capitaine Trémisot essaye de s'installer dans ce petit village. Dans cette compagnie se trouvaient donc le capitaine Trémisot et un officier médecin militaire qui était l'oncle de Monsieur L.... Ce

médecin militaire était un juif polonais naturalisé français qui avait fait des études de médecine en France. Outre ces deux officiers, se trouvait un aumônier militaire du nom de l'abbé Rhodain. Cet aumônier s'installa provisoirement dans l'ancienne cure de l'abbé Bernard qui était restée inoccupée depuis son décès neuf semaines auparavant. Il n'est pas besoin de vous dire que l'archevêché, en pleine débâcle, avait d'autres soucis que d'aller chercher les quelques hardes de notre abbé défunt.

La petite troupe s'installa donc quelques jours à la Roche en Brenil puis reprit sa route ou plutôt sa déroute.

Trente ans plus tard en 1970, Monsieur L... qui passait des vacances chez son oncle et sa tante, vit arriver le capitaine Trémisot qui venait rendre visite à son ancien camarade de guerre. L'ancien médecin militaire et l'ancien capitaine se mirent à évoquer leurs souvenirs de 1940 devant le jeune Monsieur L... Au cours de la conversation le capitaine Trémisot dit à l'oncle de Monsieur L... : « Sais-tu que notre petit aumônier a fait pendant la guerre une sacré carrière ? ».

Devant l'ignorance du médecin, le capitaine Trémisot lui expliqua : « Avec étonnement, j'ai appris que l'abbé Rhodain était devenu rapidement aumônier général des prisonniers de guerre en Allemagne et qu'il avait fondé avec l'aide du Vatican le secours catholique ! ». Quelle prodigieuse ascension en si peu de temps pour un personnage aussi insignifiant et aussi turbulent.

Il faut s'arrêter un moment sur la vie de l'abbé Rhodain.

Jean Rhodain (1900-1977), qui fut nommé Monseigneur en 1950 par Pie XII, fut auparavant vicaire d'Epinal et plus tard aumônier de la JOCF (Jeunesse ouvrière Catholique Féminine) dont le siège était installé rue Leneveux à Paris.

Après sa démobilisation et la défaite de 1940, on retrouve le jeune abbé propulsé du jour au lendemain aumônier général des prisonniers de guerre. En 1942, il envoie en Allemagne des milliers de colis pour Noël. En 1943, il soutient spirituellement les jeunes du S.T.O. En novembre 1944, De Gaulle place Rhodain à la tête de l'aumônerie militaire. Début 1945, il apporte son soutien aux prisonniers allemands en France et transforme son aumônerie en Secours Catholique. En 1947, il n'hésite pas à aller dans les camps de prisonniers du Proche Orient ou du Pakistan. En 1956, il ouvre à Lourdes la cité d'accueil Saint Pierre. C'est dans cette ville qu'il meurt le 1^{er} février 1977.

Nous n'avons pas la preuve que l'abbé Rhodain ait pu trouver dans la cure de l'abbé Bernard des documents relatifs aux recherches concernant Louis XVII, mais on peut imaginer aisément que, si des documents existaient, ils devaient s'y trouver et l'abbé Rhodain a pu s'en emparer car la famille de l'abbé Bernard ne s'est jamais déplacée pour venir les chercher. De plus, c'était la guerre et ces braves gens pensaient certainement à autre chose que de récupérer les quelques objets de l'abbé Bernard.

Cependant l'ascension de ce petit abbé reste stupéfiante. Comment le pape et le Sacré Collège ont-ils pu nommer un abbé très remuant et très indiscipliné qui était mal vu de son évêque.

Certains ont toujours évoqué le Vatican, disant que le Saint Père savait quelques choses sur Louis XVII. On peut imaginer que l'abbé Rhodain ait pu découvrir certains documents de l'abbé Bernard, et qu'il s'est alors adressé à ses supérieurs. Ces documents ou ce document devaient être une page arrachée à un registre de la paroisse ou l'abbé Bernard avait officié AVANT d'être nommé à la Roche en Brenil.

En 1940, nous sommes en pleine guerre avec l'Allemagne nazie. L'Autriche est un pays catholique comme la France. Pourquoi mettre de l'huile sur le feu, le Vatican choisit la solution : on transigera et on récupérera les papiers découverts par l'abbé Rhodain, en échange de quoi celui-ci deviendra l'aumônier des prisonniers de guerre et les aidera à supporter leur sort. Puis après la guerre on aura toujours le temps de voir.....

Voilà une belle fonction pour un obscur petit abbé plutôt remuant !

Ce fait est troublant et semble conforter la piste de Dijon. Cependant la piste de l'abbé Bernard est très hypothétique !

Deuxième témoignage

Nous savons que le ministre autrichien Thugut vint à Paris afin de faire des démarches en vue de sauver Marie Antoinette. Il rencontra donc Robespierre afin de savoir à quel prix « l'incorruptible » accepterait la libération de la Reine.

Thugut, incapable d'aucune subtilité, se présenta à Robespierre. Et voici ce que relate SBC. Il s'agit d'un dialogue extrait du n° 15 de novembre 1958 de la revue « Aux carrefours de l'histoire » intitulé « Variations sur un thème parlementaire ».

D'après l'auteur SBC, cette relation se trouve aux archives autrichiennes de la Ballplatz.

Robespierre trouva que la somme proposée était inférieure et il proposa un chiffre exagéré. Selon Thugut la somme était énorme :

Robespierre dit :

- « Nous sommes trois, Couthon, Saint-Just et moi ! Saint-Just est vraiment un homme de vertu politique, il ne saisit aucune nuance.

- « Raison de plus », répliqua Thugut, « pour qu'il saisisse une bonne somme ».

- « Je ne crois pas qu'il comprenne la chose ainsi » répondit Robespierre. « Si je divise la somme proposée, l'offre prend un caractère de corruption. Si je la double, elle devient une tentation ».

Tout était une question de prix. Et Thugut remit son rapport à la cour de Vienne.

De ce document Stéphan Zweig a eu connaissance mais n'a pas voulu en parler dans son ouvrage « Marie Antoinette » car il avait beaucoup d'admiration pour la France, sa seconde patrie, et ne voulait pas mentionner la corruption des Jacobins.

Cependant, Zweig, Schaukel, secrétaire d'ambassade du ministre Berchtold, Hofmanstal et le fameux SBC se réunirent plusieurs fois dans la brasserie de l'hôtel Métropole de Vienne afin d'étudier les documents apportés par Schaukel.

Ce témoignage provient du livre « L'histoire de la franc-maçonnerie » de Georges Serbanesco publié en 1963.

Nous devons ajouter que les archives belges réservent des surprises car elles n'ont pas été expurgées par les Hamel, les Albert Mathiez² et consorts. Nous sommes certains que les archives de cette époque ont encore des secrets à nous révéler !

Troisième témoignage

Il s'agit du témoignage de monsieur Ardelet, arrière-petit-fils de François Monnet, élève de l'école Polytechnique (fils adultérin adopté par Prieur de la Côte d'Or).

François Monnet naquit en 1796 à Dijon et était le fils de Pierre Monnet conventionnel et ami de Prieur. En 1793, Pierre Monnet, sur proposition de Prieur, deviendra maire de Strasbourg en remplacement de Dietrich.

Quand le petit François eut ses quinze ans, Prieur l'adoptera, c'est pourquoi la famille Ardelet pense fortement que François fut le fils naturel de Prieur.

² En mars 1923, Albert Mathiez, qui avait un mauvais caractère, alla gifler le journaliste Weiland Mayr du journal « Le Gaulois » qui avait écrit dans son journal que Robespierre était une fripouille.

François devint notaire à 33 ans (c'est Prieur qui lui acheta l'étude) et il fut l'exécuteur testamentaire de Prieur et son légataire universel. Les archives de la famille Ardelet ont servi pour une grande partie à Bouchard, auteur de la biographie de Prieur

Les archives avaient été ouvertes à l'historien Bouchard par Monsieur Paul Ardelet, le grand père de mon correspondant.

Monsieur Ardelet m'a dit que, dans la famille, on savait que Prieur avait été mêlé à l'évasion du Dauphin de la tour du Temple mais lui-même ignorait ce qu'il était devenu.

J'entretiens régulièrement une correspondance avec la famille Ardelet et j'ai appris une chose étrange.

Lorsque Georges Bouchard a rencontré cette famille, comme me l'a expliqué Sœur Geneviève Ardelet, du couvent Bethléem, Bouchard est venu au domicile de tante Suzanne Ardelet qui lui a permis de travailler sur les archives de la famille. Mais pour finir son livre Georges Bouchard a demandé s'il ne pouvait pas emporter chez lui une partie des archives (celle concernant la fin de la vie de Prieur et ses contacts avec Carnot) afin de les incorporer à son livre. Après la parution du livre, Georges Bouchard est décédé et la famille n'a jamais rendu les documents. Tante Suzanne, comme me l'a expliqué Sœur Geneviève, avait demandé à Bouchard de porter, une fois son travail fini, ces documents à la bibliothèque de Dijon. Après avoir fait une enquête à la bibliothèque, qui m'a envoyé aux archives municipales de Dijon, la réponse a été négative : ils n'avaient rien. Où sont donc passés ces papiers : perdus, égarés dans les déménagements, vendus à des brocanteurs ou bien jetés par des ignorants.

Enfin voici un complément d'information : un de mes correspondants, M. Gussato qui a habité la région d'Auxonne, m'a informé de ce qui suit :

Un de ses amis assez âgé lui racontait que le père de son arrière-grand-père lui disait que le petit Louis XVII était passé pendant la Révolution par son village, du nom de Chazey-Bons (750 habitants), situé à 5 kilomètres de Bugey et à 20 kilomètres de Genève. Ce fait est attesté par plusieurs témoignages des anciens du village qui racontaient et racontent encore ce fait.

Aux environs de 1883, un érudit du village avait même écrit une rubrique à ce sujet. M. Gussato a essayé, mais en vain, de retrouver la revue qui a publié cet article. Ainsi la route empruntée par les accompagnants de Louis XVII semble être celle du Bugey et de Genève, qui était plus sûre que Bâle, extrêmement surveillée par une foule de mouchards et d'indicateurs de tous poils.

Comme toujours dans l'affaire Louis XVII, par un curieux hasard, les papiers et autres documents ont toujours disparu. Mais est-ce vraiment le hasard ?????

*

* *